

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA
COMMUNE
DE LE POUJOL-SUR-ORB

Envoyé en préfecture le 26/03/2024

Reçu en préfecture le 26/03/2024

Publié le

ID : 034-213402118-20240314-0082024-DE



NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Municipal : 15
En exercice : 15
Ayant pris part à la délibération : 15
Date de la convocation : 08/03/2024

DELIBERATION N° 008-2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le quatorze mars à 18 heures 30,
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Yves ROBIN, maire.

Présents : Lucienne ANDRIEU, Séverine ARGELLIES, Patricia ARNOLD, Jean-Luc CARMINATI, Guillaume CIANCIO, Cindy CIECIERSKI, Christine FERRET, Bernadette GUIRAUD, Christophe MAUREL, Marie-France MAUREL, Malvine MORERA, André RIGAL, Yves ROBIN, Laurent RUDELLE et Fabien SCHURRER.

Marie-France MAUREL a été nommée secrétaire de séance, conformément à l'art. 2121-15 du CGCT.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 88,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois de la commune du Pujol-sur-Orb,

Monsieur le Maire rappelle que, conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés et gérés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer le tableau de l'effectif, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la modification de certains emplois au titre de l'avancement de grade et à l'admission à examen professionnel :

- Transformation du poste d'Adjoint Administratif en poste d'Adjoint Administratif Principal 2^e classe
- Transformation de postes d'Adjoint Administratif Principal 2^e classe en postes d'Adjoint Administratif Principal 1^e classe
- Transformations de postes d'Adjoint technique en postes d'Adjoint Technique en poste d'Adjoint Technique Principal 2^e classe
- Transformation d'un poste d'Adjoint Technique Principal 2^e classe en poste d'Adjoint Technique Principal 1^e classe
- Augmentation de la durée hebdomadaire de travail du poste à 30 h, passage aux 35 h.

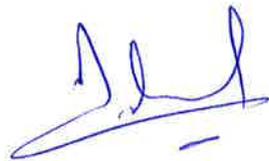
FILIERE ADMINISTRATIVE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
Attaché	Temps complet	1	Non pourvu
Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	Temps complet	1	Pourvu
Adjoint Administratif Principal 1 ^e classe	Temps complet	3	Pourvus
FILIERE SOCIALE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
ATSEM Agent de Maîtrise	Temps complet	1	Pourvu
FILIERE TECHNIQUE	TEMPS DE TRAVAIL	NBRE POSTES	OBSERVATION
Adjoint Technique	Temps complet	6	Pourvus
Adjoint Technique Principal 2 ^e classe	Temps complet	2	Pourvus
Adjoint Technique Principal 1 ^e classe	Temps complet	1	Pourvu

Le Conseil Municipal, Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, Après en avoir délibéré, Par 15 voix POUR, 0 VOIX Contre, 0 ABSTENTION, à l'unanimité des membres présents,

ADOpte la proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE de modifier comme expliqué ci-dessus le tableau des emplois.

Le secrétaire de séance
Marie-France MAUREL



Ainsi fait et délibéré.
Pour extrait conforme,
Yves ROBIN, maire




Le maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification